



A La Hague, le 7 mai 2020

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Voilà maintenant près de 8 semaines que nous sommes confrontés au confinement pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent, face à laquelle les communes se retrouvent en première ligne au service de leurs habitants.

Le 1<sup>er</sup> mai nous vous annonçons la volonté de la municipalité de donner suite aux annonces gouvernementales, visant le déconfinement à terme, notamment avec la réouverture progressive des écoles.

Dans ce délai contraint, **la commune a engagé un travail intense avec l'ensemble de la communauté éducative.** Elus, services communaux, enseignants, associations de jeunesse, représentants de parents d'élèves... tous sont plus que jamais mobilisés afin d'envisager des solutions à la hauteur de la situation à laquelle nous faisons face, tous ensemble.

Cette reprise de l'école appelle des solutions équilibrées, qui prennent en compte les contraintes de chacun, mais en même temps les efforts de tous afin que l'essentiel soit préservé : la sécurité.

Il nous faut ainsi accepter cette idée du « temps indispensable » pour recréer de nouveaux repères, mettre en place les conditions humaines et matérielles incontournables à la mise en œuvre du protocole sanitaire préconisé par l'Etat. Un protocole complexe, qui va nécessiter à la fois de la confiance et de la patience entre les adultes qui interviennent autour des enfants.

Un premier principe découle de ce protocole. Et il est fondamental :

Pour les familles qui le peuvent et pour lesquelles tout se passe bien, **POURSUIVONS L'ENSEIGNEMENT A LA MAISON.** Attendons que les enseignants et tous les éducateurs qui interviennent autour de nos enfants aient pu construire ces nouveaux repères, ces nouvelles méthodes indispensables à une vie à l'école la plus sécurisée possible. Leur mise en place progressive est notre meilleur atout, avec moins d'enfants dans un premier temps et d'abord les enfants des familles qui n'ont pas d'autres solutions ou qui pensent que cela est devenu nécessaire, pour des raisons diverses.

La commune contribuera à favoriser cet enseignement à distance de qualité dans lequel les enseignants s'investissent avec beaucoup d'attention. 3 mesures essentielles sont mises en œuvre :

- Nous avons travaillé avec l'Education nationale à un aménagement horaire qui permette de dégager un temps quotidien pour chaque enseignant, dédié à cet enseignement à distance.
- Si les contenus pédagogiques relèvent des enseignants, la commune peut pour autant vous accompagner pour l'usage des outils numériques, avec les conseils à distance de nos informaticiens.
- Nous pouvons aussi, dans certaines situations, apporter une aide en matériel. Une quinzaine d'enfants en ont déjà bénéficié à ce jour. Les directeurs d'écoles assurent ce relais.

Le sondage réalisé auprès des familles, auquel ont répondu plus de 70% des parents, démontre une intention de reprise de l'école pour 55% à 60% des enfants. Restons vigilants. Un second principe doit garantir la réussite de ce déconfinement :

Une démarche par étapes s'impose. **ACCEPTONS LA NECESSITE D'UN RETOUR A L'ECOLE TRES PROGRESSIF** pour nos enfants, dans les meilleures conditions de sécurité, d'enseignement et de vie collective.

C'est ainsi que l'ensemble de la communauté éducative sera mobilisée selon le calendrier prévisionnel suivant à **partir du jeudi 14 mai prochain** :

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 3 ou 4
Jeudi 14 mai	Du lundi 18 mai	Lundi 25 mai	Lundi 25 mai ou Mardi 2 juin
GS / CP / CM2 uniquement	CE2 / CM1 en plus des enfants de la semaine précédente	MS / CE1 en plus des enfants des 2 premières semaines	Les TPS/PS feront l'objet d'une étude particulière pour la date et les conditions de reprise

L'organisation du temps et des groupes d'enfants doit s'adapter. **COMPOSONS AVEC UNE ORGANISATION SPECIFIQUE**, qui pourra évoluer dans le temps selon les besoins et dans un dialogue permanent au sein de la communauté éducative :

La journée scolaire sera organisée autour de **repères communs à toute La Hague**, avec quelques ajustements à la marge que vous communiquerez les directions des écoles.

- **Le maintien de la semaine habituelle** avec classe tous les jours sauf le mercredi après-midi.
- **Au niveau des horaires :**
  - 8h45-11h45 et 14h-16h15 (à quelques minutes près selon les écoles).
  - La pause de midi légèrement allongée permettra d'ouvrir plus de services de restauration avec des effectifs plus allégés.
  - Les enseignants sont libérés la dernière heure des 4 après-midis pour l'enseignement à distance. Les enfants présents dans les écoles pourront dès lors repartir dès 15h00/15h15 ou glisser vers l'accueil périscolaire. Le retour à la maison sera encouragé à chaque fois que possible.
- L'accueil des enfants se déroulera par groupe, avec **15 enfants maximum au sein d'une même salle**. La commune viendra en appui selon les situations, selon l'âge des enfants et au fil de l'évolution des effectifs de ces groupes et/ou la configuration des espaces d'accueil des enfants. Il s'agit de permettre aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions.
- **L'accueil des enfants des personnels impliqués dans la gestion de la crise** perdurera quand cela est nécessaire (personnels soignants, forces de l'ordre, enseignants, personnels médico-sociaux, personnel de la commune).
- La commune déploiera par ailleurs **une assistance humaine permanente** aux enseignants sur le temps scolaire. Les ATSEM en maternelle, un animateur par école en élémentaire.
- La vie scolaire et périscolaire sera organisée autour du **respect des gestes barrières et de mesures d'hygiène strictes**. Tous les enseignants et encadrants des établissements scolaires recevront des masques, qu'ils devront porter quand ils ne pourront respecter les règles de distanciation. La commune proposera en plus des visières aux enseignants qui le souhaitent. Le port du masque pour les enfants en maternelle est prohibé (sauf cas exceptionnels et pathologies) et non recommandé en élémentaire selon les préconisations gouvernementales. Il peut être toléré si vous estimez que votre enfant peut en maîtriser l'usage.
- **Les accueils périscolaires seront maintenus** pour les besoins indispensables des familles :
  - Le matin à partir de 7h30.
  - En fin de journée jusqu'à 18h30.
  - Le mercredi, dans la foulée du temps scolaire et jusqu'à 18h30.

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel [courrier@lahague.com](mailto:courrier@lahague.com) - Site [www.lahague.com](http://www.lahague.com)

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

- **Les transports scolaires collectifs seront maintenus**, avec des règles de distanciation. Mais la commune, comme le conseil régional préconisent de différer l'usage des transports dans le temps, pour toutes les familles qui peuvent disposer d'une autre solution. L'usage du car scolaire fera l'objet d'un signallement au préalable auprès de la commune.

Un **protocole sanitaire** est en cours de finalisation avec l'ensemble des acteurs dans les écoles. Il comporte des règles communes puis des déclinaisons par sites. Il est articulé autour de 5 axes :

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrières.
- La limitation du brassage des élèves.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- La formation, l'information et la communication.

Un support précis vous sera communiqué en début de semaine. **SOYONS TOUS LES ACTEURS DES APPRENTISSAGES DES ENFANTS** autour des comportements individuels et collectifs indispensables en matière de prévention sanitaire. Ce support déclinera les mesures prises autour des différents moments de la journée et des différentes situations dans lesquelles les enfants peuvent évoluer (arrivée, départ de l'école ou du périscolaire, distanciation physique, déplacements au cours de la journée, récréations, restauration...).

Ce guide précisera aussi les principes simples d'une vigilance commune qui devra s'exercer autour des enfants quant à **la surveillance et au signallement de symptômes**, qu'ils surviennent à la maison ou à l'école.

La commune mobilise ainsi un nombre très important d'agents afin de préparer cet aménagement technique des sites (entretien, désinfection, balisage, affichage, fléchage, aménagement des espaces...) et pour accueillir, encadrer les enfants (animateurs, ATSEM, agents de restauration...).

Les associations de jeunesse de la Hague sont aussi mobilisées aux côtés de la commune et des équipes enseignantes : Familles rurales, Flotonn'Hag, HVL, MJVA, Phare, Vitanim'hag...

Enfin, il est important de préciser que cette période de reprise de contact avec l'école, fera l'objet **d'une information très régulière des familles** via nos outils habituels, mais aussi directement sur vos boites mails (quand elles nous sont communiquées).

Au final, même si chacun comprend qu'il n'est pas aisé de composer avec ces mesures sanitaires pour des enfants, la commune et tous les partenaires éducatifs se mobilisent pour réunir le maximum de conditions favorables à cette reprise de la classe.

Avançons collectivement pour ce retour progressif à « une vie normale », dans un dialogue entre nous qui nous permette de faire évoluer positivement l'organisation. Qu'il s'agisse pour vous d'un retour en classe en mai/juin ou d'une poursuite de l'école à la maison, **tous les moyens seront mis en œuvre pour nous projeter vers une rentrée scolaire sereine en septembre prochain.**

Nous reviendrons vers vous dès le début de semaine afin de compléter la communication sur les modalités pratiques.

Nous vous adressons les meilleures salutations de l'équipe municipale, avec l'assurance de notre attention.

**Le maire de La Hague**  
**Yveline DRUEZ**

**L'adjoint à l'éducation**  
**Jérôme BELHOMME**

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel [courrier@lahague.com](mailto:courrier@lahague.com) - Site [www.lahague.com](http://www.lahague.com)

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex